

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Chronique Politique.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 24 mars, 11 h. 30 mat.

Chef du pouvoir exécutif aux Préfets et Sous-Préfets.

La situation n'est pas sensiblement changée; mais le changement est dans le sens du bien. Le parti de l'ordre s'est organisé dans Paris et occupe les principaux quartiers de la ville, notamment la partie ouest, et se trouve ainsi en communication avec Versailles.

L'armée se renforce et se consolide.

Les bataillons constitutionnels destinés à la garde de l'Assemblée nationale s'organisent, et les populations ainsi que les autorités ne sauraient trop s'occuper de cet objet.

Hier, la présence des maires de Paris a produit une émotion vive dans l'Assemblée. Dans la séance du soir, une explication de l'un des maires de Paris, M. Arnaud (de l'Ariège) a fait disparaître les impressions pénibles de la journée. L'Assemblée reste unie avec elle-même et surtout avec le pouvoir exécutif. L'ordre, un moment troublé à Lyon, tend à se rétablir par l'intervention de la garde nationale attachée à l'ordre.

La France justement émue peut se rassurer, l'armée allemande, devenue menaçante lorsqu'on pouvait craindre le triomphe du désordre, a changé d'attitude tout-à-coup, et est redevenue pacifique depuis qu'elle a vu le gouvernement raffermi. Elle a fait parvenir au chef du pouvoir exécutif les explications les plus satisfaisantes.

A. THIERS.

La Gazette de la Croix, de Berlin, publie en tête de ses colonnes un article violent dont nous extrayons les passages suivants :

« Une guerre honorable peut aboutir à une paix durable et changer l'ennemi d'hier en ami. Mais les Français ont fait, contre le droit des gens et la morale, la guerre qu'ils avaient déclarée et aux conséquences de laquelle ils ont voulu se soustraire, sous un faux prétexte, quand elle a eu pris une mauvaise tournure. Il ne faut donc pas nous étonner que leur rancune survive à l'irritation de la défaite et empoisonne la paix avant même qu'elle ait reçu sa consécration formelle.

« C'est un trait propre à leur méchant naturel, de se venger de leur défaite dans le combat sur des individus sans défense. Et comme ils ont commencé la guerre en chassant, contre tout droit des gens, les Allemands qui s'étaient fait en France une nouvelle patrie, nous ne devons pas vous étonner que les Allemands qui y retournent soient menacés dans leurs personnes, que toute industrie leur soit fermée et leur propriété anéantie...

« Tout le monde apprendra donc avec plaisir que des réclamations ont été déjà faites, du côté de l'Allemagne, contre la conduite de la France à l'égard des Allemands, et l'on peut compter que ces réclamations seront vigoureusement appuyées.

Le Mémorial de l'Allier rappelle la prophétie de ce général russe qui, en 1815, empêchant le Prussien Blücher de brûler Paris, lui disait : « Vous voulez du mal à la France, eh bien ! laissez vivre Paris ; Paris détruira la France ! » Il part de là pour émettre ces propositions, à notre sens, trop misanthropiques :

« Bismark s'est peut-être souvenu de la prophétie lorsqu'il a épargné Paris. C'est peut être par un raffinement de cruauté qu'il a voulu laisser à Paris le soin d'achever l'œuvre de destruc-

tion commencée, et à la France l'abominable humiliation de se voir détruite par sa capitale.

« En présence de l'attitude et des menaces de Paris, le devoir de la province est tout tracé. Il faut qu'elle s'organise pour lutter contre ces barbares de la cité parisienne. Paris a ses milliers d'insurgés, la France a ses millions d'honnêtes gens.

« Soyons prêts. Que dans chaque commune, dans chaque village, l'accord, l'entente se fasse, et le débordement de Paris ne pourra rien contre nous : il sera et restera vaincu. »

MANIFESTATION DU 22 MARS A PARIS.

Deux heures. — On sait qu'une manifestation du parti de l'ordre était annoncée pour mercredi, place du Nouvel-Opéra. Vers une heure, un grand nombre de citoyens, parmi lesquels beaucoup de gardes nationaux en costume, des gardes mobiles, des militaires, forment des groupes animés sur cette place et sur les boulevards. Un capitaine du 3^e bataillon de la garde nationale élève à l'extrémité d'une canne un petit écriteau sur lequel sont inscrits ces mots :

On demande des citoyens
Amis de l'ordre
Sans armes.

Peu à peu la foule devient plus considérable, et aux cris de : Vive l'ordre ! Vive la République ! Vive le suffrage universel ! Vive l'Assemblée nationale ! elle se dirige vers la place de la Concorde par la rue de la Paix.

Une patrouille de gardes nationaux, qui s'était avancée jusqu'à l'extrémité de la rue de la Paix, faisant mine d'intercepter le passage, rétrograde devant la foule qui arrive jusqu'à la hauteur de la rue Neuve-des-Petits-Champs.

A cet endroit, la rue de la Paix est complètement barrée par plusieurs lignes de gardes nationaux. Les manifesteurs s'arrêtent, et du sein de la foule, qui grossit à chaque minute, s'élèvent les cris de : « Vive l'ordre ! Vive la République ! Vive l'Assemblée nationale !

Quelques-uns des gardes nationaux qui barrent la rue prennent une attitude menaçante et croisent la baïonnette. « La crosse en l'air ! La crosse en l'air ! » crie la foule, et deux ou trois gardes nationaux qui exécutent ce mouvement pacifique sont applaudis avec enthousiasme.

A ce moment un nouveau groupe de citoyens, parmi lesquels on remarque un assez grand nombre d'officiers de la mobile et de la garde nationale, débouche dans la rue de la Paix et s'avance au premier rang. Ils sont précédés de deux ou trois jeunes gens, portant un immense drapeau tricolore.

Les cris, les acclamations continuent sans que cependant la manifestation perde rien de son caractère pacifique. Des colloques animés s'échangent entre les citoyens, qui protestent énergiquement en faveur de l'ordre et de la vraie liberté, et les gardes nationaux qui ne paraissent pas émus outre mesure de ces protestations purement platoniques.

Cependant, à plusieurs reprises, les tambours se font entendre sur la place Vendôme. Ils battent la charge ; mais il ne vient à l'idée de personne de supposer que des hommes, des Français, portant l'habit de garde national et se prétendant républicains, puissent faire feu sur leurs concitoyens désarmés.

Celui qui écrit ces lignes, et qui, avec un de ses amis, rédacteur de la Presse, se trouvait dans les premiers rangs de la manifestation, à quelques pas du drapeau tricolore, a vu de ses yeux toutes les scènes, tous les incidents de cette lamentable catastrophe.

La manifestation durait depuis vingt minutes environ. Aucun effort n'avait été tenté pour forcer la ligne des baïonnettes, tout au moins si une tentative s'est produite, nous n'en avons pas été témoin, et nous affirmons qu'elle ne pouvait avoir rien de dangereux pour les séides du comité de l'Hôtel-de-Ville. Dans toute cette foule, très-animée, très-indignée contre l'odieuse tyrannie que les Parisiens subissent, il n'y avait pas un seul homme armé. Tout se bornait, nous le répétons, de la part des manifesteurs, à des clameurs, à un tolle de murmures, à des cris dont les plus anarchiques, les plus menaçants étaient : *A bas le comité ! et : La crosse en l'air !*

Les tambours continuent de battre la charge sur la place Vendôme, quand soudain plusieurs coups de feu se font entendre. Une panique se produit dans la foule. On fuit, on se bouscule... les uns se précipitent dans les deux rues latérales : la rue Neuve-des-Petits-Champs et la rue Neuve-des-Capucines ; le plus grand nombre s'enfuient dans la direction des boulevards par la rue de la Paix. Mais de nouvelles décharges se font entendre ; les gardes nationaux, qui avaient, dit-on, tiré en l'air leurs premiers coups, font feu sur cette foule désarmée et en fuite.

Un assez grand nombre de citoyens sont atteints ; dans le groupe au milieu duquel nous nous trouvons, à l'angle de la rue Neuve-des-Petits-Champs, trois personnes sont frappées, et nous les voyons tomber ; nous entendons les cris que la douleur leur arrache. A ce moment, je suis bousculé et renversé par une foule affolée, et, après m'être relevé non sans peine, je trouve un refuge dans la maison portant le n° 95 de la rue Neuve-des-Petits-Champs.

Une cinquantaine de personnes s'y trouvaient déjà, et parmi elles un honorable professeur du lycée Descartes, M. Le Meignan, blessé d'une balle à la jambe droite. On le fit entrer au fond de la cour, dans le magasin de M. Bargeon, marchand de tapis, et M. Péan, médecin habitant la maison, fit l'extraction du projectile.

M. Le Meignan a supporté cette opération avec un rare courage, et, loin de songer à lui-même, à ses souffrances, il ne s'inquiétait que de son pays et de la déplorable situation dans laquelle se trouve la capitale.

Les vêtements de M. Le Meignan portaient en outre la trace de deux balles, dont l'une avait traversé le pantalon et l'autre le paletot. Un fragment de cervelle d'une victime frappée à ses côtés adhérait à son chapeau.

A deux heures nous quitions la maison hospitalière de la rue Neuve-des-Petits-Champs, par une porte de derrière qui communique avec le marché Saint-Honoré.

Des gardes nationaux du 80^e bataillon occupaient la rue Neuve-des-Petits-Champs jusqu'à la rue d'Antin.

De toutes parts les boutiques se fermaient, et de loin en loin on rencontrait des groupes de citoyens consternés, se demandant si l'inertie incompréhensible de la population parisienne se prolongerait après des faits aussi monstrueux.

On parle de vingt à vingt-cinq victimes, parmi lesquelles notre confrère, M. de Pène, M. Öttinguer et le lieutenant Jollivet.

On nous assure que l'amiral Saisset figurait dans les rangs de la manifestation, et qu'il se trouvait dans un groupe au milieu de la rue de la Paix quand les coups ont été tirés par les gardes nationaux.

(L'Électeur libre.)

Le Journal officiel de MM. Assi et C^{ie} contient les pièces suivantes, dans sa partie officielle, à la date de Paris, le 22 mars 1871 :

COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE.

Citoyens,

Le Comité central a reçu du quartier-général prussien la dépêche suivante :

Commandement en chef du 3^e corps d'armée.

Quartier-général de Compiègne,
le 21 mars 1871.

Au commandant actuel de Paris.

Le soussigné, commandant en chef, prend la liberté de vous informer que les troupes allemandes qui occupent les forts du nord et de l'est de Paris, ainsi que les environs de la rive droite de la Seine, ont reçu l'ordre de garder une attitude amicale et passive, tant que les événements dont l'intérieur de Paris est le théâtre ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les termes arrêtés par les préliminaires de la paix.

Mais dans le cas où ces événements auraient un caractère d'hostilité, la ville de Paris serait traitée en ennemie.

Pour le commandant en chef du 3^e corps
des armées impériales,

Le chef du quartier-général.

Signé : VON SCHLOTHEIM.

Le délégué du Comité central aux relations
extérieures a répondu :

Paris, le 22 mars 1871.

Au commandant en chef du 3^e corps des
armées impériales prussiennes.

Le soussigné, délégué du Comité central aux affaires extérieures, en réponse à votre dépêche en date de Compiègne, 21 mars courant, vous informe que la révolution accomplie à Paris par le Comité central, ayant un caractère essentiellement municipal, n'est en aucune façon agressive contre les armées allemandes.

Nous n'avons pas qualité pour discuter les préliminaires de la paix votés par l'Assemblée de Bordeaux.

Le Comité central et son délégué
aux affaires extérieures.

LES PROTESTATIONS DE LA PROVINCE.

La province envoie de toutes parts ses adhésions à l'Assemblée nationale et ses protestations contre le mouvement de Paris.

Des protestations émanées de plusieurs conseils municipaux sont également parvenues à Versailles : Rouen, Lyon, Bordeaux, Marseille répudient le mouvement insurrectionnel de Paris.

On mande de Cherbourg, le 21 mars :

Les habitants de la Normandie sont organisés par arrondissement, prêts à se lever et à marcher en armes sur Paris.

A Rouen, les événements de Paris ont causé une grande émotion. Il y a unanimité pour soutenir énergiquement le gouvernement de la République, et pour seconder les résolutions émanant du chef du pouvoir exécutif et de l'Assemblée nationale. Lundi matin, réunion du conseil municipal. A l'issue de la séance, l'adresse suivante, signée par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux, a été envoyée aux députés de l'Assemblée :

« Messieurs,

« Le conseil municipal de la ville de Rouen a ressenti une profonde et patriotique douleur en apprenant le renversement de l'ordre légal à Paris.

« Les hommes qui présentent au pays, pour remplacer le gouvernement constitué par le suffrage universel, un pouvoir qui sort de l'ombre, ou »

souillant du sang de deux généreux citoyens, ne peuvent inspirer qu'une réprobation unanime et soulever une résistance énergique.

» Tel est le sentiment du conseil municipal, celui de l'administration, celui de toute la population rouennaise.

» Tous déclarent rester unis à l'Assemblée nationale, et au gouvernement par elle établi.

» Le cœur affligé, mais l'âme indignée, ils vous supplient de ne pas laisser violer la souveraineté du pays, et ils vous promettent de consacrer toute leur volonté et toute leur force au triomphe de l'effort suprême que vous demandez le salut de la France. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

LE 43^e DE LIGNE.

Hier, M. Lullier, le « commandant de la garde nationale » nommé par l'Hôtel-de-Ville, après avoir mis la main sur la mairie du 6^e arrondissement (Saint-Sulpice), s'est porté sur le Luxembourg. Là, il a sommé le 43^e de ligne, le seul qui soit resté armé, de livrer immédiatement ses armes. Des protestations bruyantes n'ont pas tardé à lui montrer qu'il s'adressait mal. Alors, il a dit qu'il se contenterait de la remise des trois canons dont les soldats disposaient.

Le digne chef du 43^e de ligne, qui a combattu avec tous les siens dans le Nord, sous les ordres de Faiderbe, a signifié à M. Lullier d'avoir à se retirer. Il lui a appris, par la même occasion, que le lendemain, à midi précis, il se rendrait, à la tête de ses troupes, à Versailles. M. Lullier lui a fait promettre de ne pas partir avant l'heure sus dite. On l'a entendu dire qu'il se trouverait avec soixante mille soldats de Belleville pour empêcher cette retraite si fière et si significative. A midi et quart, ni M. Lullier, ni ses légions ne s'étaient encore montrés. Sont-elles restées à Belleville, ou ont-elles fait un mouvement tournant? Nous croyons que l'attitude décidée du 43^e de ligne les a glacées d'effroi.

Honneur au 45^e de ligne, — si différend du 88^e, — et à son intrépide chef.

— On enlève des magasins d'habillement de l'armée des quantités considérables d'effets d'habillement et d'équipement : leur distribution doit servir, assure-t-on, à une organisation nouvelle de tous les francs-tireurs ou étrangers récemment venus dans Paris et ne pouvant trouver leur place dans les bataillons de la garde nationale. On aurait ainsi, à côté de la troupe appartenant à l'armée, des corps qui n'en possèderaient que le costume.

— Jeudi matin, dans la rue de Rivoli, marchait à cheval, à la tête de plusieurs bataillons, un homme portant la chemise rouge des garibaldiens. On nous assure que c'était Menotti Garibaldi, qui serait installé actuellement place Vendôme.

— On remarque, parmi les gardes nationaux réunis sur la place de la Bourse, un certain nombre de zouaves qui sont venus spontanément se ranger sous la bannière de l'ordre.

Les élèves de l'École polytechnique sont venus également se joindre aux défenseurs du II^e arrondissement.

— On ne sait dans une certaine presse quels mensonges inventer pour exciter la foule. On lui raconte que la province se soulève. On lui crie que M. Thiers a été arrêté à Versailles. La *Nouvelle République* contenait jeudi matin, sous la rubrique *dernière heure*, la nouvelle suivante :

« Le général Ducrot a été exécuté à Versailles par les troupes placées sous ses ordres. »

— Depuis que l'état de siège est décrété dans le département de Seine-et-Oise, on ne peut entrer à Versailles qu'en démontrant son identité. L'entrée des gares à Versailles est très-surveillée. Mercredi, le premier train de Paris qui arrivait à Versailles, à neuf heures et demie, rive droite, amenait un grand nombre de députés et de journalistes. A dix heures et demie, à Asnières, grande émotion; deux trains sont arrêtés. Les voyageurs qui arrivent de Versailles sont tout effrayés d'entendre le canon qui gronde du côté de St-Denis. Les voyageurs de l'autre train en rient. C'est la fête de Guillaume, répondent-ils, aux voyageurs qui sont déjà descendus du train qui allait à Paris pour retourner avec eux à Versailles.

Les canons prussiens, en effet, célébraient tout à la fois l'anniversaire de la naissance de l'empereur-roi, et l'ouverture du Reichstag, dont la première séance avait eu lieu à Berlin la veille.

Chronique Locale et de l'Ouest.

GARDE NATIONALE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur porte à l'ordre du jour de la garde nationale la dépêche suivante, reçue ce jour :

Préfet à sous-préfets Saumur, Cholet, Baugé, Segré.

Je reçois dépêche suivante que je fais imprimer pour être envoyée dans toutes les communes.

Une fraction considérable de la population et de la garde nationale de Paris sollicite le concours des départements pour le rétablissement de l'ordre.

Formez et organisez des bataillons de volontaires pour répondre à cet appel et à celui de l'Assemblée nationale. Avertissez-moi de ce que vous aurez fait et des dispositions que vous aurez rencontrées.

J'invite les maires par lettre individuelle à favoriser les enrôlements qui se feront dans les mai-

ries. Secondez de tous vos moyens cet appel au pays.

Pour copie conforme,
Le sous-préfet de Saumur,
ABELLARD.

En conséquence, un livre d'enrôlements volontaires est déposé dans les bureaux de la Mairie.

Le Maire, R. BODIN.

Les mobiles de Maine-et-Loire vont bientôt rentrer dans leurs foyers.

Déjà le dépôt, qui se trouvait à Parthenay, est revenu à Angers, après avoir fait, en trois jours, trois étapes de dix lieues chacune.

D'autre part, des lettres de Besançon, en date du 17 mars, annoncent que le 1^{er} et le 3^e bataillon, qui se trouvent dans cette ville, vont aussi reprendre tout prochainement le chemin de leur pays.

Par ordre du ministre de la guerre, tous les régiments retourneront chez eux par bataillon.

Le 5^e bataillon, que commande M. G. de Roince, a été désigné par le sort; c'est lui qui part le premier.

Après lui ce sera le tour du premier bataillon.

Les officiers reviennent librement, mais les mobiles feront le voyage par étapes; la marche sera de trente-trois jours.

L'état sanitaire de ces deux bataillons est excellent.

On lit dans le *Courrier du Centre* :

« On se préoccupe beaucoup de la condition qui va être faite aux jeunes soldats de la classe 1871.

» Cette classe, on se rappelle, a été levée par anticipation; il n'y pas eu de tirage au sort, et les conseils de révision ont partout terminé leur hâtive besogne.

» Le Gouvernement sanctionnera-t-il cet appel prématuré, ou laissera-t-il dans leurs foyers des jeunes gens dont la plupart n'ont pas achevé leur dix-neuvième année ?

» Beaucoup de ces jeunes gens n'ont pas attendu les opérations des conseils et se sont engagés dans les divers corps. Quelle est leur situation légale? Le ministère de la guerre, assure-t-on, ne reconnaît pas l'appel de la classe 1871.

» Dans certains corps, on a considéré ces jeunes soldats comme engagés pour la durée de la guerre, et à ce titre on les a licenciés. Dans d'autres corps, au contraire, on les regarde et on les maintient comme soldats d'une classe régulièrement appelée sous les drapeaux.

» Les instructions du ministre de la guerre ne peuvent recevoir une double interprétation. C'est pourquoi une nouvelle circulaire du ministre va bientôt mettre fin au malentendu que nous venons de signaler. »

UNE RÉVÉLATION.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Depuis quelques jours on parlait, à Angers,

d'enrôlements... pour le compte de l'Autriche et de la Suisse.

En ce qui nous concerne, dans une seule journée, il s'est présenté à nos bureaux des centaines de francs-tireurs et de soldats licenciés, non priant de leur indiquer où s'opéraient les enrôlements pour l'Autriche ou la Suisse.

Comme nous paraissions étonnés de ce fait et comme nous demandions d'où venait un pareil bruit, les hommes qui se présentaient à nous n'ont pu ou n'ont pas voulu nous répondre. Mais ils ont affirmé tenir de source certaine que des enrôlements s'opéraient sur une grande échelle.

L'insurrection qui vient d'éclater à Paris donne peut-être l'explication de ce mystère, et serait téméraire de supposer que les enrôlements en question s'effectuaient, non pour le compte de l'Autriche ou de la Suisse, mais pour celui de l'Internationale ?

Dans tous les cas, une instruction judiciaire est commencée. Elle nous apprendra la vérité!

M. Léon Levadan est nommé préfet de la Vienne en remplacement de M. Ribert.

Le nouveau préfet de Poitiers, aussi libéral qu'éminent, est un homme politique distingué. Il appartient à la Touraine par sa naissance.

C'est encore un excellent choix dont on ne saurait trop féliciter le gouvernement.

MM. les membres du conseil général d'Indre-et-Loire se sont réunis spontanément le 22 mars, à la préfecture, et ont voté une adresse qu'ils ont immédiatement fait parvenir à l'Assemblée nationale.

Les cantons étaient tous représentés. Les membres absents étaient représentés par des conseillers d'arrondissement.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Dans la soirée d'hier, Paris a eu un aspect sinistre; mais tout est calme.

On comprend que Paris s'organise, qu'une direction énergique est donnée aux bataillons de l'ordre, qu'on serait coupable de ne pas intervenir.

Les décisions du comité de l'Hôtel-de-Ville sont celles-ci :

Arrestation et mise en accusation des journalistes coupables d'avoir poussé à la révolte et au mépris de la souveraineté populaire.

Arrestation et mise en jugement du citoyen Clemenceau, maire du 18^e arrondissement.

Nomination de Menotti Garibaldi au commandement supérieur des forces de la Commune de Paris.

Mise en jugement des membres du gouvernement. Occupation énergique et par tous les moyens des arrondissements dissidents.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e ADRIEN HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE JOLIE PETITE
PROPRIÉTÉ,

Située à Montreuil-Bellay, quartier du Boëlle, près de la rivière du Thouet,

Comprenant une maison d'habitation composée de salon, salle à manger, cuisine, vestibule; plusieurs chambres à coucher au premier étage, cabinet; un autre bâtiment à côté, serre-bois, écurie, remise, cave, cour, terrasse, bosquets, pelouses, jardin anglais et potager très-bien planté.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (27)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Le dimanche 26 mars, à midi,
DE MAISON

A Saumur, rue du Pavillon, en face le quai Saint-Nicolas, autrefois occupée par M^{me} veuve Rabouin. On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Baigneux, rue des Pauvres, appartenant à la famille LÉTEUILLE-LEDO,

Comprenant maison, jardin, vignes; Contenance: environ 55 ares. On pourrait diviser par parties. S'adresser: pour visiter, à M. LAPORTE, qui joint la propriété; pour renseignements, à M^e LAUMONIER.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

JOLIE PETITE MAISON BOURGEOISE
A Saumur, rue du Presbytère.

Avec jardin, chalet, glacière, puits, cour et nombreuses servitudes,

A VENDRE
A L'AMIABLE.

Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e ROBINEAU, ou à M. GIRARDEAU, qui habite ladite maison. (20)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE
OU A LOUER
DEUX MAISONS

Une située rue du Pavillon, 7, habitée par M. Guerin; l'autre au Pont-Fouchard, habitée par M. Gallard.

S'adresser à M^{me} Arsène TESSIÉ, rue du Pavillon, 5. (33)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Le dimanche 2 avril 1871, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Sanzay, notaire à Brézé, dans le presbytère du Coudray-Macouard, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. l'abbé Ratonis, curé du Coudray-Macouard.

Il sera vendu : Plusieurs lits, couvertures, matelas, couvertures, garnitures de lits, tables, chaises, armoires, buffets, commodes, vaisselle, batterie de cuisine, draps, serviettes, linge, vins en fûts et en bouteilles, et autres objets. On paiera comptant plus 5 p. 0/0.

UN HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, demande une place de garde particulier ou autres fonctions. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e ADRIEN HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

GRANDE VENTE
DE MEUBLES
POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 10 avril 1871, à 11 heures du matin, et jours suivants, dans une maison située à Montreuil-Bellay, quartier du Boëlle, il sera procédé à la vente du mobilier appartenant à M. Léon Mourot, propriétaire à Montreuil.

On vendra : Meubles de salon et de chambres à coucher, un ameublement complet en velours d'Utreck, deux peaux d'ours de Sibérie, literie, fauteuils, batterie de cuisine, vaisselle, porcelaine, lampes, tableaux; vins de Bourgogne et de Bordeaux en bouteilles, liqueurs; rideaux tapis et autres objets. On paiera comptant plus 5 p. 0/0. S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire.

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON avec jardin, écurie et remise, rue Cendrière, à Saumur. S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué. (17)

M^e DENIEAU, notaire à Allonnes demande un premier clerc.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Le mardi 28 mars 1871, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} veuve Rabouin, à Saumur, rue du Pavillon, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, bel ameublement de chambre à coucher, fauteuils velours et autres, glaces, pendules, secrétaires, armoires, commodes, guéridons, tables, chaises, couettes, matelas, rideaux, couvertures, couvre-pieds, draps, linge, effets, vins en bouteilles rouge et blanc, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER
Présentement,

UN BEAU JARDIN, bien arboré, avec une petite maison à feu, situé au Pont-Fouchard. S'adresser à M^{me} veuve VERRO-NEAU, rue de la Chouetterie. (32)

Saumur, imp. de P. GODET.